Extrait N° 12 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq février, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : MM. MONDON René - LESQUELIN Jean Hugues - ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - DENNEMONT Jean Daniel - ESCHYLE Gilles – BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline née BRABANT - Mme SERMANDE Philomène née BANOR - Mme MEZINO Sylvaine Née RIVIERE – Mme MARA Simone née GADO - AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys née POTTER – TOUPIN Jean René — Mme LAMOLY Viviane née CRAMPE – Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle née GRONDIN – FRINGUE Mickaël -

Absents : M. HOARAU Alex - Mme CADERBY Armande née PERSEE - FERRERE Eric - RIVIERE Raphaël - Mme GRONDIN Céline – RIVIERE Lucien – Mme GATELLE Benoite - DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre multi accueil au Ruisseau
- Acquisition foncière par expropriation
- Enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 13 novembre 2001, le conseil municipal a autorisé le lancement des études de programmation des équipements scolaires et d'accueil petite enfance sur le quartier du Ruisseau.

Le document de programmation a été approuvé le 13 décembre 2002.

…/…

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 février 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

MAIRIE DE AVIRONS

Le foncier nécessaire à l'opération fait l'objet d'un emplacement réservé au POS. L'acquisition de la totalité de la parcelle est requise pour la réalisation de l'opération projetée.

Les tentatives de négociation amiables n'ayant pas abouti, la Commune a pris les dispositions nécessaires pour la constitution d'un dossier d'expropriation.

Le conseil municipal est invité à :

- se prononcer sur le principe de l'acquisition par expropriation de la parcelle AM 419 au Ruisseau et à autoriser le Maire à ester en justice pour les actes liés à cette acquisition

- solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation de la construction sus-visée

- confier à la SEDRE la mission d'opérateur foncier dans ce cadre

- donner pouvoirs au Maire pour signer tout document et accomplir tout acte se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur le principe de l'acquisition par expropriation de la parcelle **AM 419** au Ruisseau et autorise le Maire à ester en justice pour les actes liés à cette acquisition

- autorise le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation de la construction sus-visée

- décide de confier à la SEDRE la mission d'opérateur foncier dans ce cadre

- donne pouvoirs au Maire, et en son absence au 1er adjoint, pour signer tout document et accomplir tout acte se rapportant à cette affaire.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNIS